

Vous avez pu lire sur Panneau Pocket ou ailleurs que votre Maire avait démissionné !

Explication : Chaque commune a des représentants au sein du Conseil Communautaire de BRIOUDE SUD AUVERGNE, notre communauté de communes, suivant son importance démographique.

La plupart de nos petites communes rurales n'ont qu'un seul siège dans cette assemblée.

D'autres plus importantes ont deux sièges et BRIOUDE, ville centre, treize sièges.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, c'est donc le Maire qui siège de droit et sans autre forme de désignation. S'il est empêché pour des raisons diverses c'est de facto son premier adjoint qui le remplace.

Comme vous le savez, professionnellement, et depuis de longues années, je travaillais à la Ville de Brioude.

A partir de 2014 , une nouvelle loi électorale du 17 mai 2013, dans son art L231-1 rendait incompatible le mandat de conseiller communautaire avec un emploi salarié au sein d'une des communes membres de l'EPCI.... Donc, afin de pouvoir garder mon emploi, je me voyais à l'époque contraint de démissionner de ce poste . C'est ainsi que successivement notre regretté Patrick BERTIN , puis Monique VIDAL occupèrent ce poste très logiquement.

Ayant fait valoir mes droits à la retraite au 01 juin 2022, je pensais naïvement retrouver ce poste sans autre forme de démarche, simplement en accord avec ma première adjointe .

La subtilité de nos lois républicaines qui s'ingénient à faire compliquée lorsque l'on peut faire simple, m'obligeait (si je voulais retrouver ce poste de conseiller communautaire) à démissionner de mon poste de Maire et à me représenter devant mon Conseil Municipal. Cette démission devant au préalable être acceptée par monsieur le Préfet. Ce qui fut fait !

De ce fait et pour faire un peu d'humour, entre la bûche et la fève, je n'étais plus votre Maire ! C'est donc Monique VIDAL qui assurait ce court intérim et convoquait un conseil municipal extraordinaire !

C'est ainsi que le 05 janvier dernier, le conseil municipal me renouvelait sa confiance sans trop de difficultés et à l'unanimité. Je les en remercie.

Enfin, pourquoi toute cette démarche ? Simplement vous rappeler les enjeux importants qui se jouent dorénavant dans cette assemblée : Vie économique, tourisme, enfance jeunesse, personnes âgées, etc....des domaines où il est important que nos intérêts soient portés avec force .

Vous l'avez compris, c'est une assemblée où il faut souvent « défendre son bout de gras ! » et parfois « taper un peu sur la table » dans certaines décisions qui nous impactent, si l'on ne veut pas se voir oublié ! Faites moi confiance, je saurai donc défendre les intérêts de la Commune de Lavaudieu.

Une autre information : A l'occasion de ce dernier conseil municipal, j'ai souhaité promouvoir notre ami Jean Jacques ALLEZARD sur un poste d'adjoint , chargé de la Culture et du Patrimoine. Vu son investissement et ses compétences qui se sont affirmés depuis le début du mandat, il me semblait que cette proposition avait du sens, il sera (j'en suis sûr) d'un réel soutien sur plusieurs dossiers et principalement sur ceux qui touchent à notre patrimoine bâti.

Bien évidemment cette proposition a reçu le vote à l'unanimité du conseil municipal et nous adressons donc à Jean Jacques, toutes nos félicitations et beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

Le Maire.